# COMMISSION DES RECOMPENSES

## Médailles d'Argent du District

Les clubs souhaitant récompenser des dirigeants méritants ayant plus de 4 ans d'ancienneté comme licencié bénévole, peuvent demander la médaille d'argent du district en se servant de l'imprimé figurant sur le site du district dans la rubrique « documents ».
Cette fiche a été envoyée à tous les clubs par mail le Lundi 4 Mars 2024.

2 demandes maximum par club transmises au district avant le **30 Avril 2024**.

Conditions requises :
. Etre bénévoles et licenciés dans le club depuis 4 ans (au moins)
. 2 demandes (maximum) par club
. Envoi des demandes dans les délais impartis et dûment remplies

**Nota**
Pour les autres médailles (vermeil, or, ligue, etc…), c'est le district qui établit la liste des récipiendaires suivant le listing des médaillés, donc ne pas faire de demande pour ces cas-là.